BAC DE SES · SESSION 2023

Dissertation

Amérique du Nord | Jour 1 | Action publique pour l'environnement

Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour préserver l'environnement sont-ils efficaces ?



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Épreuve de 4 heures : si tu choisis la dissertation, tu ne fais pas l'épreuve composée.
- Utilise l'ensemble des documents proposés (de 3 à 4 documents).
- Reformule la question posée afin d'élaborer une problématique.
- Ton plan doit comporter des sous-parties et être équilibré.



Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :
- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour préserver l’environnement sont-ils efficaces ?

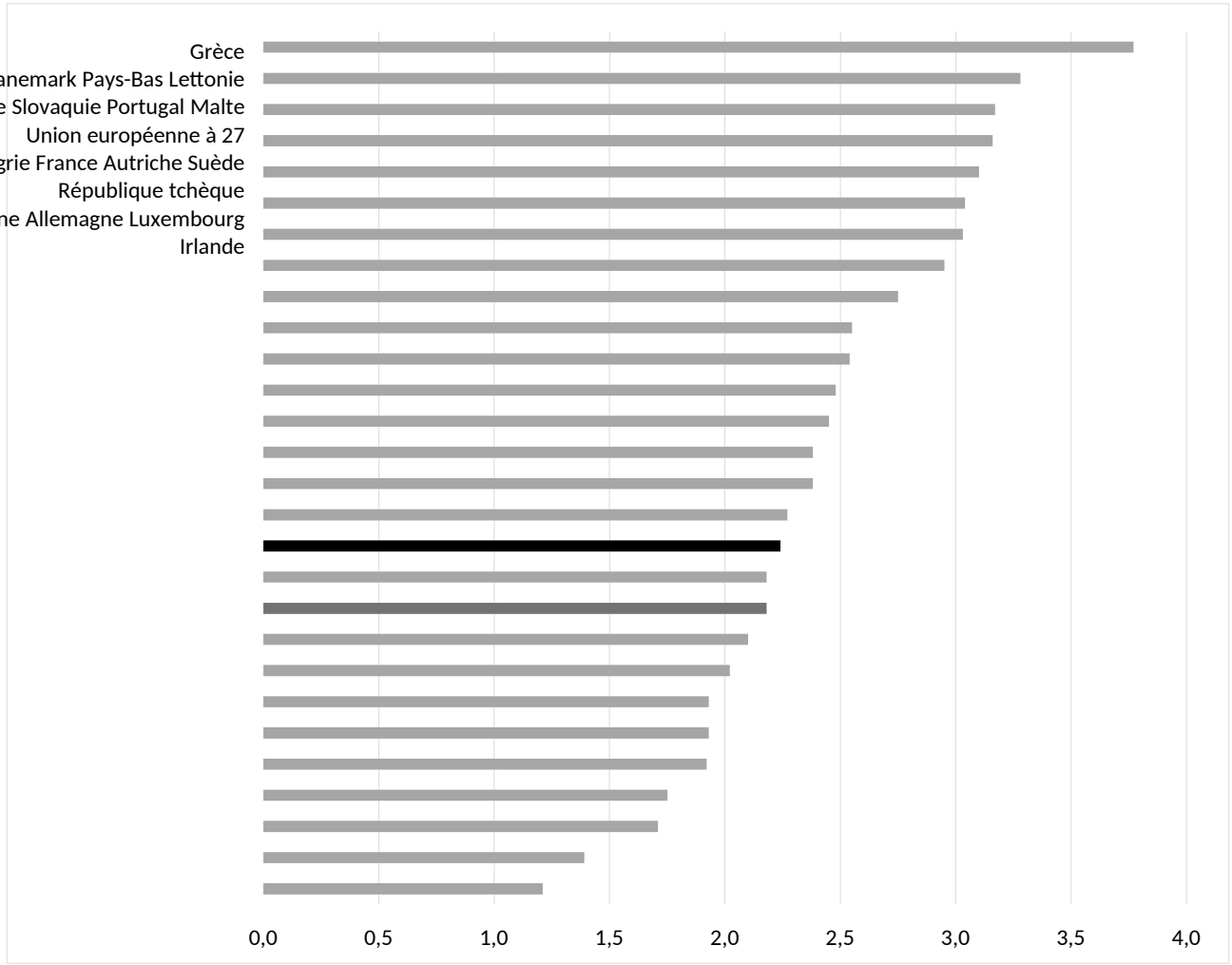
DOCUMENT 1

L'Union européenne prend des mesures pour réduire les émissions de CO_2 des voitures et des camionnettes. Les règles révisées imposeront des normes d'émissions de CO_2 plus strictes pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs [...]. Les émissions moyennes de CO_2 des voitures neuves immatriculées dans l'UE devront être inférieures de 15 % en 2025 et de 37,5 % en 2030, par rapport aux limites d'émission en vigueur en 2021. Les émissions de CO_2 des camionnettes neuves devront être inférieures de 15 % en 2025 et de 31 % en 2030. Il s'agit d'objectifs à l'échelle du parc de l'UE. L'effort de réduction des émissions de CO_2 sera réparti entre les constructeurs sur la base de la masse moyenne de leur parc de véhicules. Une clause de réexamen permet de revoir le cas échéant les objectifs fixés pour 2030 et d'instaurer des objectifs de réduction contraignants pour 2035 et à partir de 2040. Le Parlement et le Conseil se sont mis d'accord sur un mécanisme destiné à encourager la commercialisation en plus grand nombre de véhicules à émission nulle et à faibles émissions tels que les voitures électriques ou les véhicules hybrides rechargeables, sur la base de l'approche suggérée par la Commission dans sa proposition initiale. Si un constructeur atteint certaines valeurs de référence, il sera récompensé en se voyant assigner des objectifs d'émission de CO_2 moins stricts.

Source : « Normes d'émissions de CO_2 pour les voitures et les camionnettes : le Conseil confirme un accord sur des limites plus strictes », *Conseil européen*, 2019.

DOCUMENT 2

Part des recettes fiscales environnementales dans le PIB dans l'Union européenne en 2020 (en %)

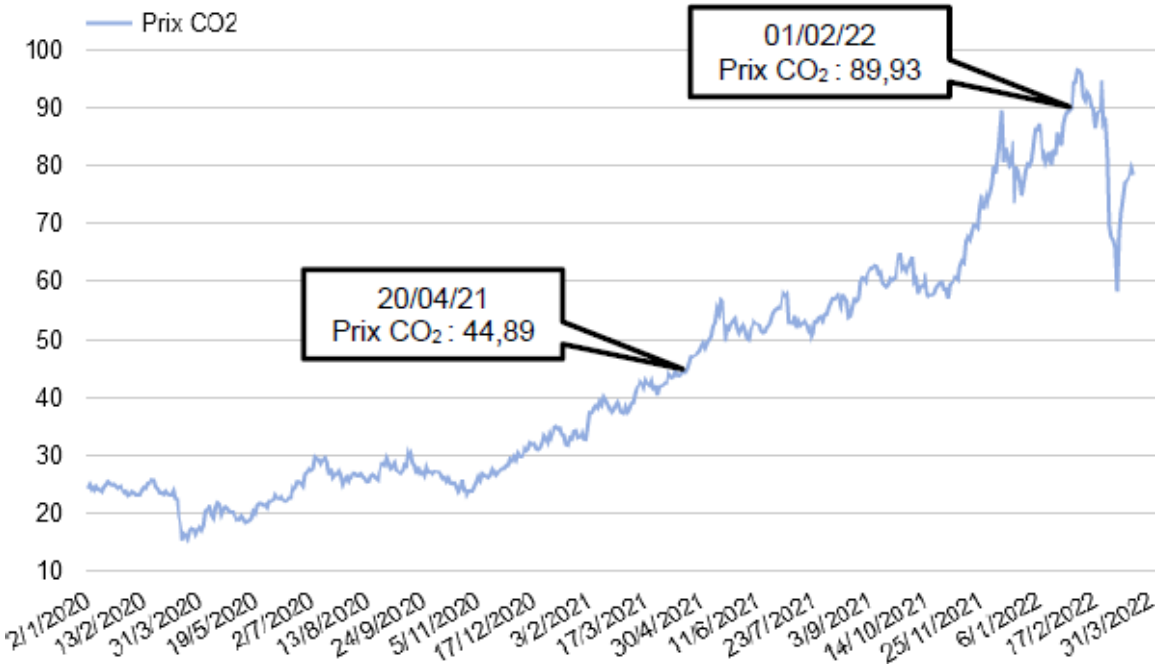


Lecture : en 2020, les recettes fiscales environnementales, produit des taxes environnementales, représentent 2,2 % du produit intérieur brut (PIB) en France comme dans l'ensemble de l'Union européenne à 27 pays.

Source : INSEE, 2020.

DOCUMENT 3

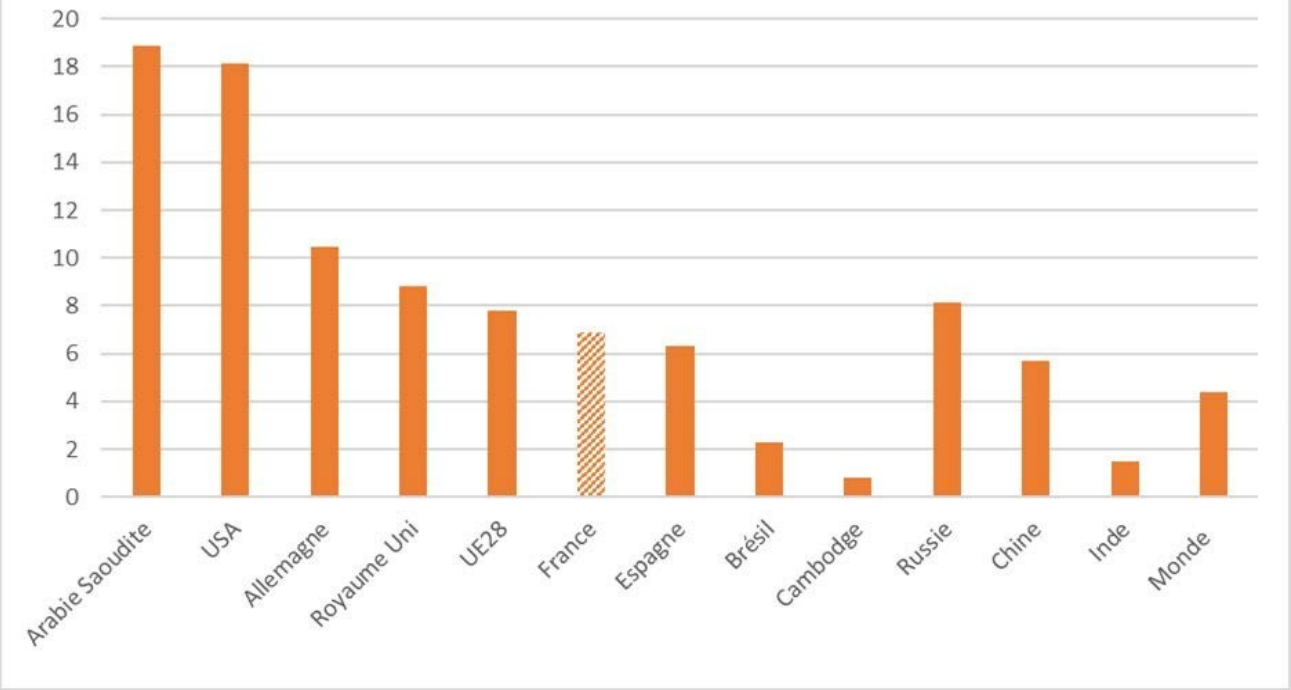
Évolution du prix de la tonne de CO2 (en euros par tonne) pour l'Union européenne



Source : www.energiesdev.fr, *L'évolution des différents prix du carbone*, 2022.

DOCUMENT 4

Comparaison internationale des empreintes carbones1 en 2015
(CO2 d'origine énergétique seulement)
En tonnes de CO2 par habitant



Source : OCDE, 2020.

1 : L'empreinte carbone est un indicateur qui mesure la quantité de gaz à effet de serre relâchée dans l'atmosphère par une activité.